



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **22 janvier 2018**

Délibération n° 2018-2568

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon 5°

objet : Rénovation des loges des Nuits de Fourvière - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Kabalo

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 2 janvier 2018

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 24 janvier 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mmes Rabatel, Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mme Beautemps, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Gillet, Girard, Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moreton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : M. Bernard (pouvoir à M. Sannino), Mmes Basdereff (pouvoir à Mme Crespy), Berra (pouvoir à M. Guillard), MM. Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Devinaz (pouvoir à M. Bret), Gachet (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Mmes Ghemri (pouvoir à M. Bravo), Piantoni.

Absents non excusés : MM. Aggoun, Boudot, Passi.

Conseil du 22 janvier 2018**Délibération n° 2018-2568**

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

commune (s) : Lyon 5°

objet : **Rénovation des loges des Nuits de Fourvière - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux

Le Conseil,

Vu le rapport du 28 décembre 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Par convention en date du 28 janvier 1991, la Ville de Lyon a transféré au Département du Rhône la gestion de certains équipements culturels d'agglomération, dont le domaine archéologique de Fourvière (Lyon 5°) sur lequel sont édifiés les théâtres gallo-romains. Dans ce cadre, la Ville de Lyon avait confié au Département du Rhône l'exploitation et la mise en valeur de l'ensemble du site. La Métropole de Lyon s'est ensuite substituée au Département du Rhône dans ses droits et obligations au 1er janvier 2015.

Chaque année, en juin et en juillet, les théâtres gallo-romains accueillent le Festival des Nuits de Fourvière, festival pluridisciplinaire dédié aux arts de la scène. L'événement est porté depuis 2005 par une régie autonome personnalisée, qui bénéficie de locaux mis à disposition, parmi lesquels les loges des artistes, situées sous la scène du grand théâtre.

Cet ouvrage enterré, tout en longueur, développe une surface utile de 395 mètres carrés. Sa construction, tout comme celle du Musée gallo-romain, date du milieu des années 70. On y trouve principalement les loges des artistes et quelques espaces de stockage de matériel scénique. Pendant la période du festival, les loges permettent d'accueillir jusqu'à une centaine de personnes. Le reste de l'année, ces locaux sont utilisés en zone de stockage à l'usage exclusif des Nuits de Fourvière.

Trois problèmes principaux dégradent considérablement la qualité de service offerte par ces locaux :

- ils sont anciens et méritent d'être totalement requalifiés (électricité, plomberie, ventilation, désenfumage, sécurité incendie, revêtements des sols et des murs),
- ils contiennent de l'amiante et, en particulier, de l'amiante friable au niveau du flocage du plafond (confiné depuis 2008), nécessitant un suivi très régulier de son état de conservation. D'une part, la présence de ce flocage amianté constitue un risque pour les utilisateurs des loges et pour les équipes techniques, d'autre part, il est impossible en l'état d'envisager la moindre modification de la configuration des locaux, alors que des besoins de réaménagements fonctionnels sont aujourd'hui exprimés par la régie des Nuits de Fourvière,
- l'accès de ces loges se fait aujourd'hui uniquement par un escalier, ce qui complique considérablement les manipulations des matériels et équipements de scène stockés.

Ces constats ont conduit à inscrire la rénovation des loges des Nuits de Fourvière à la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-2020. Une première individualisation d'autorisation de programme de 700 000 € TTC est intervenue par la délibération n° 2016-1222 du Conseil de la Métropole du 30 mai 2016. Elle a permis de lancer les investigations nécessaires aux diagnostics avant travaux et à la mise au point du programme des travaux. Le programme de l'opération est désormais le suivant :

- désamiantage complet après dépose des confinements,
- adaptation des locaux aux nouveaux besoins,
- réfection des réseaux fluides,
- réfection des revêtements (sols, murs, plafonds),

- reprise de l'étanchéité de la dalle supérieure des loges et, par voie de conséquence, démontage, reprise et remontage du cheminement bois de la scène,
- reprise de l'installation électrique et des mâts d'éclairage, afin de garantir un jeu de lumière idoine lors du festival,
- réfection du système de chauffage ventilation climatisation,
- réalisation d'un monte-charge, nécessaire pour permettre la manipulation en toute sécurité des équipements scéniques.

Les travaux devront nécessairement être réalisés entre les mois d'août et de mars, afin de se caler entre deux périodes de préparation puis de tenue du festival. Un début de chantier en août 2018 est pour l'heure envisagé.

Au regard de leur coût prévisionnel, il est aujourd'hui demandé l'individualisation d'une autorisation de programme complémentaire pour un montant de 300 000 € TTC en dépenses ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale ;

DELIBERE

1° - Approuve le lancement des consultations pour les marchés de travaux et la réalisation des travaux de rénovation des loges des Nuits de Fourvière à Lyon 5°.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme P33 - Culture, pour un montant de 300 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 250 000 € en 2018,
- 50 000 € en 2019,

sur l'opération n° 0P33O5083A.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 1 000 000 € TTC en dépenses.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 24 janvier 2018.

.